

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-6</b>  <b>19SGADL0092</b>

**SEANCE DU**  
**27 JUIN 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>49</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>21 juin 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>28 juin 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>AP/CP Programme Pluriannuel de</b> <b>Voirie - Ajustement de l'échéancier</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris</b> <b>part au vote : 68</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>pour : 68</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant</b> <b>abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 19</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 3</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 27 juin à dix-huit heures**  
**rente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué,  
s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2,  
avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la  
présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles  
DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique  
LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M.  
Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - Mme Montserrat REYES  
- M. Jean-Yves VERNOCHET

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - Mme Josiane BERARD - Mme  
Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - Mme  
Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - M. Christian  
CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme  
Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel  
DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Jean-Marc FRIZOT -  
Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M.  
Sébastien GANE - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle  
GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER  
- M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier  
LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M.  
Marc MAILLIOT - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine  
MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M.  
Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Bernard REPY - M.  
Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Marie-France FERRY  
M. Jean GIRARDON  
M. Cyrille POLITI  
Mme CALDERON (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET)  
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)  
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN)  
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)  
Mme RAMES (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
Mme GENEVOIS (pouvoir à M. Christian CATON)  
M. LARONDE (pouvoir à Mme Catherine MATRAT)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme LECOEUR (pouvoir à M. Roland FUCHET)  
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)  
M. PINTO (pouvoir à M. Olivier PERRET)  
M. RAVAUULT (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)  
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
M. SELVEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Christian CATON



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Vu la délibération du 22 janvier 2015 instituant une AP/CP sur le plan pluriannuel de voirie,

Le rapporteur expose :

« Il convient d'actualiser l'échéancier des crédits de paiement afin de respecter les prévisions de réalisation sur l'exercice 2019.

Pour mémoire, le plan de mandat en matière d'entretien de chaussée est de répondre aux besoins des communes.

Ce programme comprend les travaux nécessaires à la préservation des structures existantes avec l'application de revêtement étanche, type bicouche gravillonné ou enduit coulé à froid. Lorsque le trafic est plus important, il est alors procédé à un renforcement structurel de la voirie en mettant en œuvre des couches de roulement plus élaborées.

Ce programme permet également de reprendre, si nécessaire :

- Les bordures et caniveaux,
- Les grilles de réception des eaux,
- Les revêtements des trottoirs et accotements.

Les travaux entrepris permettent d'accroître la durée de vie des ouvrages.

Lors du conseil communautaire du 2 mai 2019, la mise à jour de l'autorisation de programme était établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 383 876	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 500 000	2 121 277

Afin de prendre en compte une évolution du programme de travaux prévu sur 2019, il est proposé d'ajuster les CP de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement de la manière suivante pour le plan pluriannuel de voirie :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 383 876	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 770 000	1 851 277

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le plan pluriannuel de voirie comme suit :

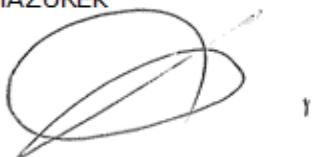
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 383 876	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 770 000	1 851 277

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 28 juin 2019  
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Hervé MAZUREK



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Hervé MAZUREK

